



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procuration :	1
Suffrages exprimés :	26
Votes Pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, Mme Isabelle BERNADET, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON.

Excusé : M. Sébastien LATASTE (Procuration à J-B BONNAC).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : Mme Sonia CILLARD-CARRARA

N° DE_2022_029

OBJET : ACTION UKRAINE – SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT – ADHESION AU FACECO (FONDS D’ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Madame le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde (catastrophe naturelle, conflit...) par l'intermédiaire du FACECO.

Le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ce fonds permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le MEAE propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de notre commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contribuer par une aide financière de 1 500 € et d'adhérer au FACECO, permettant ainsi de garantir la gestion des fonds par des agents de l'Etat, experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adhérer au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales)
- D'attribuer une aide d'urgence financière de 1 500 € à destination des populations de l'Ukraine.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022 de la commune.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

